

## Commission d'équivalence

### Inscriptions commission d'équivalence 2021 : les inscriptions sont closes.

Les Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire vous proposent d'intégrer ses cursus en cours d'études par voie de commission d'équivalence.

L'âge limite pour s'inscrire à cette commission est fixé à 30 ans maximum au 1er janvier de l'année en cours, excepté pour les candidats qui sont inscrits dans une des 44 écoles d'art françaises habilitées par le Ministère de la Culture.

### Calendrier

- **Du 9 février au 31 mars 2021** : inscription et envoi du dossier en ligne sur la plate forme d'inscription.
- **A partir du 30 avril 2021** : publication en ligne sur le site de l'école des [candidats pré-sélectionnés à l'entretien d'admissibilité](#). Les candidats pré-sélectionnés recevront leur convocation par mail.
- **Le mardi 18 mai 2021** : entretien en distanciel par visio conférence.
- **Aucun résultat ne sera donné par téléphone ni par mail. Les candidats admis définitivement recevront un mail d'information pour leur inscription définitive dans notre établissement début juin 2021.**

### Constitution du dossier

Au moment de l'inscription, vous devez disposer de plusieurs documents obligatoires :

- **votre dossier artistique présentant votre travail plastique en format PDF**. Le poids du document PDF doit être inférieur à 12Mo. Pour les candidats pratiquant la vidéo, indiquer les liens pour les visionner en ligne (youtube, vimeo, dailymotion...).
- **votre dossier pédagogique au format PDF** (inférieur à 12Mo) :
  - **pour le 1<sup>er</sup> cycle : une note d'intention présentant vos motivations** sur le choix de l'école des beaux-arts. Cette note d'intention devra également présenter votre démarche artistique. Elle est rédigée en français, adressée au Directeur.
  - **pour le 2<sup>nd</sup> cycle : une note d'intention portée sur les Parcours proposés en Master**. Elle est rédigée en français, adressée au Directeur.
  - les relevés de notes ou le certificat attestant de l'obtention des crédits, le relevé de notes du baccalauréat, un certificat de scolarité et les diplômes obtenus.
  - une copie de la carte d'identité recto verso ou passeport.
- **pour les candidats internationaux résidant en France depuis au moins 1 an et inscrits dans l'enseignement supérieur :**
  - une copie des diplômes obtenus, traduits en français (diplômes équivalents au baccalauréat et diplômes concernant les études supérieures artistiques) ;
  - pour les candidats de nationalité chinoise, une copie du CDGDC (China Academic Degrees and Graduate Education Development Center) ;
  - une attestation de passage du TCF-DAP (test de connaissance du français) ou le DELF (diplôme d'études en langue française) niveau B2 minimum obtenu. Les étudiants non francophones déjà inscrits dans une école d'art française habilitée par le Ministère de la Culture ne sont pas soumis à cette obligation ;
- un certificat de scolarité de l'année en cours ;
- une copie de la carte d'identité recto verso ou passeport.
- **Les candidats internationaux hors Union Européenne ne résidant pas en France sont invités à se renseigner sur le Programme international auprès du Pôle international : [teresa.bogado@beauxartsnantes.fr](mailto:teresa.bogado@beauxartsnantes.fr)**

### Frais de dossier

Les frais de dossier s'élèvent à 45 €. Vous disposez de deux modes de paiement :

- le paiement en ligne au moment de l'inscription. Vous devez disposer d'une carte bancaire valide.
- le paiement par chèque à l'ordre de la "Recette des finances de Nantes municipale". ATTENTION : les chèques de banques hors France ne sont pas acceptés.

**Attention, les frais de dossier ne sont pas remboursés.**

## Prérequis 1er cycle L2/L3

- Pratique artistique personnelle ;
- Connaissance de l'art élargi (littérature, son, image...) ;
- Capacité d'observation, d'interprétation et d'analyse ;
- Capacité à développer un imaginaire propre ;
- Étudiants internationaux : pratique orale de la langue française exigée (niveau C1 recommandé).

## Prérequis 2nd cycle uniquement en M1, pas d'intégration en M2

- Pratique artistique en autonomie ;
- Connaissance de l'art élargi (littérature, son, image...) ;
- Capacité d'observation, d'interprétation et d'analyse ;
- Capacité à mener un travail de recherche et de réflexion ;
- Étudiants internationaux : Pratique orale et écrite exigée de la langue française (niveau C1 recommandé).

## Régime des études

Les élèves en études supérieures à l'école ont le statut « étudiant ».

Ils peuvent bénéficier de :

- Bourses d'études accordées par le CROUS et, dans le cadre de séjours d'études à l'étranger, par la Région des Pays de la Loire, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse ou l'Union Européenne ;

- Œuvres universitaires du CROUS (logements en résidences universitaires, restaurants universitaires, services Santé et Social de l'Université, équipements sportifs).

Attention : les dossiers de demande de bourse doivent être complétés entre janvier et mai 2021 sur [le site du CROUS](#).

### **Dispositif Visale (Caution Locative Étudiante)**

Les aides d'[Action Logement](#) ont pour but de simplifier l'accès des jeunes ou leur maintien dans un logement locatif. Pour les étudiants dépourvus de garant, la garantie Visale se charge de jouer le rôle de garant pour votre logement. Attention la contraction d'une assurance habitation reste obligatoire, il peut être judicieux de regarder les prix pour trouver [la plus adaptée](#). Bon à savoir, les

étudiants peuvent faire la demande d'APL cumulable pour le loyer du logement. Notez pour finir, les modalités d'emménagement doivent être effectués le plus tôt possible pour éviter toutes difficultés lors de l'arrivée dans le logement (comme par exemple l'électricité en [contactant le fournisseur](#), ou contrat eau auprès de la régie municipale.)

Suite au décret n°2018-564 du 30 juin 2018, une contribution de 92€ (montant 2020/21) devra être acquittée au CROUS par chaque étudiant non boursier **avant l'inscription dans l'établissement**, une attestation d'acquiescement leur sera fournie lors du paiement.

Les étudiants boursiers ne paieront pas cette contribution mais devront quand même se connecter au lien ci-dessous pour se voir délivrer une attestation d'exonération qui sera demandée lors de l'inscription à l'établissement.

Pour acquiescer cette contribution ou obtenir l'attestation d'exonération, vous devrez impérativement vous connecter à partir du 1er juillet 2021 sur le site suivant :

[cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

L'attestation de paiement ou exonération sera obligatoirement demandée par l'établissement lors de votre inscription définitive à l'école.

**Frais d'inscription rentrée universitaire 2020/2021 :**

## 1er Cycle : L1/L2/L3

- Non boursier : 600 €
- Boursier ech 0bis : 600 €
- Boursier ech 1 : 490 €
- Boursier ech 2 : 415 €
- Boursier ech 3 : 350 €
- Boursier ech 4 : 280 €
- Boursier ech 5 : 205 €
- Boursier ech 6 : 140 €
- Boursier ech 7 : 75 €

**2nd Cycle : M1/M2**

- Non boursier : 900 €
- Boursier ech 0bis : 900 €
- Boursier ech 1 : 730 €
- Boursier ech 2 : 620 €
- Boursier ech 3 : 520 €
- Boursier ech 4 : 420 €
- Boursier ech 5 : 205 €
- Boursier ech 6 : 140 €
- Boursier ech 7 : 75 €

## Contact

Florence FIXOT

Tél. : 02 55 58 64 81

Email : [florence.fixot\[at\]beauxartsnantes.fr](mailto:florence.fixot@beauxartsnantes.fr)

## Commission d'équivalence

Publié sur Beaux-arts°Nantes (<https://archives.beauxartsnantes.fr>)

---

**URL source:** <https://archives.beauxartsnantes.fr/commission-d%C3%A9quivalence-0>